



13 février 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### PRIX SANTÉ & MIEUX-ÊTRE AU TRAVAIL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

## LA MNT ET SES PARTENAIRES LANCENT UNE VERSION RENOVÉE POUR 2017

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28 avril 2017

---

Pour sa 6<sup>e</sup> édition, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et les grands acteurs de la fonction publique territoriale (FPT) lancent une version rénovée du Prix santé et mieux-être au travail de la FPT. Ils entendent ainsi valoriser les démarches de prévention des collectivités et favoriser les échanges d'expérience.

Pour sa 6<sup>e</sup> édition, le Prix santé au travail devient le **Prix santé et mieux-être au travail** marquant ainsi l'importance de cette thématique. Selon l'enquête MNT/Gazette 2016, **61 % des agents** estiment en effet que leur bien-être s'est dégradé au cours des douze derniers mois. 50 % disent également avoir des difficultés à gérer leur **stress au travail**, quand 40 % pensent que la première action que doivent privilégier les collectivités est de veiller à la **qualité de vie au travail des agents**.

Ce prix sera désormais présenté **tous les deux ans**, permettant ainsi aux collectivités qui souhaitent soumettre leur candidature de valoriser leur démarche ainsi que les effets observés. Le nouveau règlement optimise également les critères de sélection des dossiers et propose **des prix plus attractifs** attribués par la MNT et par ses partenaires. La mention spéciale est quant à elle transformée en « éloge du jury ».

**Un prix spécial sera attribué aux centres de gestion** ayant initié des démarches d'accompagnement spécifiques en matière de prévention et d'appui aux collectivités affiliées. Il récompensera la mise à disposition d'outils méthodologiques et d'actions de proximité innovantes.



13 février 2017

Proposé **avec le soutien de SMACL Assurances**, le Prix santé et mieux-être au travail de la FPT a été créé **avec le soutien des principaux acteurs de la FPT** : l'Association des maires de France (AMF), l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF), l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF), le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT), le réseau des préventeurs et ergonomes des collectivités (ResPECT), Méditoriales et l'Association nationale de médecine professionnelle des personnels territoriaux (ANMPPT).

Ils sont rejoints en 2017 par : **le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), l'Association nationale des directeurs généraux et des directeurs adjoints des centres de gestion (ANDCDG), Villes de France, l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des petites villes de France (APVF), l'Association des régions de France (ARF), l'Association nationale des cadres communaux de l'action sociale (ANCCAS), l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et France Urbaine.**

Les prix seront remis le **7 novembre 2017** à l'occasion d'une journée de **débats** et de **réflexions** sur la santé et le mieux-être au travail, enjeu majeur pour les collectivités locales.

ORGANISE PAR



AVEC LE SOUTIEN DE



EN PARTENARIAT AVEC



#### La Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)

Présidée par Alain Gianazza et dirigée par Jérôme Saddier, la MNT est, avec 1,1 million de personnes protégées, la première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé comme en prévoyance. Elle milite pour une protection sociale responsable, au plus près des besoins des personnels des collectivités territoriales. En janvier 2016, la MNT a créé avec SMACL Assurances, *Territoires d'avenir*, le pôle mutualiste des services publics locaux.

**Contact** : Victor Vidilles, directeur délégué en charge des affaires publiques, de la communication et du secrétariat général  
– [victor.vidilles@mnt.fr](mailto:victor.vidilles@mnt.fr) ; 01 42 47 23 63 & 06 66 36 87 84